REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Somme
Commune de TOUTENCOURT

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TOUTENCOURT
Séance ordinaire du 16 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize octobre,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TOUTENCOURT en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CARPI.

Présents : Jean-Pierre CARPI, Nicolas BAZIN, Marie BORMANS, Anaïs CAUET, Pascal CHOQUET, Thierry LAMBERT, Christelle LOQUIN, Olivier MENIAL, Karine NIGAUT et Virginie WOCHOL.

Absent excusé : Bruno CHOQUET donne pouvoir à Nicolas BAZIN.

Secrétaire de séance : Virginie WOCHOL.

La séance est ouverte à 20 heures.

1. COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC LE SERVICE SECURITE DES INFRASTRUCTURES DE L'AGENCE ROUTIERE :

Monsieur Thierry LAMBERT présente le compte rendu de la réunion du 30 juillet dernier avec le service sécurité des infrastructures de l'agence routière.

Pour rappel : le retour défavorable du service Sécurité des Infrastructures de l'Agence Routière concernant l'implantation d'un feu récompense rue de Raincheval

L'arrêté du 9 avril 2021 et le Céréma ont défini les prescriptions pour la pose d'un feu récompense.
Il doit répondre à différentes prescriptions :

- *se trouver à plus de 100 mètres de l'entrée d'agglomération (dans le sens du bâti)*
- *il doit être implanté de telle sorte qu'il n'y ait ni carrefour, ni passage piéton, ni signalisation modifiant la vitesse entre le point de détection des véhicules, (soit 85 m) et un point situé 30 m à l'aval du feu*
- *Enfin, il doit y avoir une bonne covisibilité entre le feu et le véhicule (à 85 m en amont)*

Dans la proposition, celui-ci se trouve à moins de 50 m du panneau d'agglomération (et à environ 35 m du début du bâti). Une intersection se trouve juste derrière à 30 m ou moins (suivant le positionnement du mât). De plus, le tracé de la route en courbe, avec des talus végétalisés ne permettent pas une covisibilité.
L'emplacement proposé par la Commune de Toutencourt ne permet pas la mise en œuvre d'un dispositif réglementaire, et par conséquent, n'est pas conventionnable.

Les représentants de l'Agence Routière présentes lors de la réunion restent sur leur position défavorable concernant l'implantation d'un feu récompense ou d'un STOP ou d'une chicane ou d'une double écluse vu la configuration des voies et du carrefour. Le déplacement du panneau d'agglomération n'est pas envisageable.

2 aménagements sont proposés :

1. **Retravailler le carrefour** pour rendre les 2 axes (rue de Léalvillers/rue Terraine et Rue de Raincheval) bien matérialisés par un bordurage le long du 1 rue de Léalvillers (devant chez Mme DESBUREAUX) et ainsi rétrécir le carrefour et implanter **un plateau surélevé généralisé XXL** au centre du carrefour
2. Implanter un **plateau surélevé rue d'Arquèves** avant le carrefour avec la rue Terraine pour apaiser les vitesses. Ce qui ne solutionne pas le problème du carrefour accidentogène.

Des devis seront sollicités pour implanter des panneaux de signalisation (carrefour dangereux, signalisation clignotante, radar pédagogique, etc.)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place de 2 panneaux AB1 rue du Chemin Vert et rue de Contay.

Il précise que le montant total des travaux est estimé à **6 604,19 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **adopte** le projet qui lui est présenté,
- **adopte** le plan de financement suivant :

Montant **total des travaux HT** en €	6 604,19 €
Subvention Amendes de Police 30 %	1 981,26 €
Subvention Territoire Energie 80	1 321,00 €
Subvention Fonds d'Appui aux Communes 25 %	1 651,05 €
Montant de la TVA	1 320,84 €
Fonds propres hors TVA	1 650,88 €
Montant à charge de la commune dont TVA	2 971,72 €

- **sollicite** une subvention auprès du département au titre des amendes de police et au titre du Fonds d'Appui aux Communes
- **sollicite** une contribution de Territoire Energie 80
- **sollicite** l'autorisation de commencement anticipé des travaux avant notification de la décision attributive de subvention.

Il est décidé de remplacer le panneau de la Croix de Saint André route d'Harponville au croisement de la rue de la Montagne.

2. CONVENTION POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention établie par Territoire d'Energie Somme (TE80) pour la « Rénovation énergétique globale de la salle des fêtes et de la caserne des pompiers ».

La demande d'aide financière sur la partie études et maîtrise d'œuvre a été acceptée par le bureau syndical de TE 80 en date du 08/06/2026. Sur demande de la collectivité, l'aide sur la partie travaux pourra être examinée après réception des offres des entreprises. Le versement de cette aide est conditionné à l'atteinte d'un objectif de 40 % d'économie d'énergie suite aux travaux entrepris et nous avons un délai de 2 ans pour réaliser l'opération.

Des entreprises locales seront sollicitées.

Montant de l'opération et des études :

Le montant prévisionnel des études est estimé à 62 000 € HT et celui des travaux à 345 820 € HT selon la décomposition ci-après pour la partie « **études** » :

PRESTATIONS "ETUDES"	MONTANT	
Etudes techniques (STD, autres..)	4 500	€ HT
Etudes reglementaire Amiante/Plomb	3 000	€ HT
Maîtrise d'œuvre Bâtiment	40 000	€ HT
Maîtrise d'œuvre Chauffage	4 500	€ HT
Bureau de contrôle	6 000	€ HT
Coordination SPS	4 000	€ HT
TOTAL ETUDES	**62 000**	**€ HT**
TVA 20%	**12 400**	**€**
TOTAL ETUDES	**74 400**	**€ TTC**

A l'issue des études, l'avant-projet des travaux fera l'objet d'une approbation par la collectivité et permettra l'établissement d'avenants à la présente convention pour cadrer la suite donnée à cette opération pour la réalisation des travaux.

Plan de financement de l'opération :

Le financement de l'opération sera d'abord assuré intégralement par la collectivité, sur lequel viendront se déduire les subventions que la collectivité et Te 80 pourront mobiliser pour ce projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant pour les études :

TOTAL ETUDES	62 000	€ HT
TVA 20%	12 400	€
TOTAL ETUDES	74 400	€ TTC

RECAPITULATIF DE L'OPERATION	MONTANT		
Fonds de concours "ETUDES" – TE80	49 600	€	
TOTAL AIDES et SUBVENTIONS "ETUDES"	49 600	€	80,00%
Fonds propres commune	24 800	€ TTC	
TOTAL OPERATION "ETUDES"	74 400	€ TTC	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, **DECIDE :**

- D'approuver le projet de rénovation énergétique tel que présenté par Monsieur le Maire,
- De solliciter Territoire d'Energie Somme pour la réalisation de l'opération sous mandat de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du groupement de commandes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les documents relatifs à cette opération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal des travaux de rénovation de la mairie et de la salle des fêtes (rejointoiement).

Il précise que le montant total des travaux est estimé à **27 000 € HT.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **adopte** le projet qui lui est présenté,
- **sollicite** une subvention auprès du département au titre du Fonds d'Appui aux communes 2026-2028 pour la totalité des travaux
- **sollicite** une subvention auprès de la DETR pour la partie des travaux concernant la mairie, la partie concernant la salle des fêtes n'étant pas subventionnable.

Fin 2027, il sera envisagé de contracter un prêt d'environ 100 000 € pour lisser les dépenses.

Monsieur le Maire donne lecture du document de valorisation du compte de gestion de la commune qui permet de donner une information rapide, ciblée, normalisée de la situation financière.

Au titre de 2025, les recettes de fonctionnement sont inférieures à celles des communes comparables du département. Elles s'élèvent à 678 € par habitant contre 693 € pour les communes similaires du département de la Somme, 2 des 3 principaux postes de recettes (dotations et participations ; produits de gestion courante) étant inférieurs aux moyennes de comparaison.

Les dépenses de fonctionnement sont elles aussi inférieures aux dépenses des communes comparables du département : 548 €/hab contre 550 €/hab pour la moyenne départementale. Elles sont également inférieures aux recettes de fonctionnement de la commune.

Cette situation permet à la commune de dégager en 2025 une Capacité d'Autofinancement Brute (la capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant de la section de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement)) de 55 783 €.

Au niveau de l'endettement, le capital restant dû au 31 décembre s'élève à 45 950 €. En 2025, le remboursement des emprunts représente 107 € par habitant contre 342 € pour les communes comparables.

Le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour toutes décisions concernant l'éventuelle nouvelle caserne des pompiers.

3. POINT PAR COMMISSIONS :

COMMISSION ENVIRONNEMENT, ENTRETIEN ET EMBELLISSEMENT COMMUNAL :

Monsieur Nicolas BAZIN présente le Compte Rendu de la réunion de la commission Environnement, entretien et embellissement communal du 17 septembre dernier.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- Entretien de la commune
- Entretien des trottoirs
- Problème de bouche d'égout à l'école
- Conteneur à verre à remplacer rue de Raincheval et entretien des abords
- Arbres à retirer au niveau du Monument aux Morts ainsi que les fleurs fanées après les commémorations
- Curage du fossé
- Entretien des abords des maisons rue de Contay
- Entretien du cimetière
- Fleurissement à améliorer

Après cet exposé, Monsieur Nicolas BAZIN suggère de proposer aux habitants un atelier entretien des voies communales et fleurissement du village : journée citoyenne le samedi 7 novembre prochain. Un pot de l'amitié sera organisé à l'issue de cette matinée.

COMMISSION CIMETIERE, VOIRIES RURALE ET COMMUNALE ET CARRIERE :

Monsieur Thierry LAMBERT effectue un point sur les concessions du cimetière en état d'abandon.

Elles sont au nombre de 51. Une plaque sur piquet sera apposée pendant minimum 1 an stipulant : « Cette concession réputée en état d'abandon fait l'objet d'une procédure de reprise. Prière de s'adresser à la mairie ».

→ A voir si ce sont les membres de la commission qui se chargent d'installer les plaques ou si ce travail est confié à notre employé communal.

Sont ensuite abordés différents points à entretenir et à élaguer dans la commune.

COMMISSION DES BATIMENTS PUBLICS :

Le bail du logement communal de Monsieur Marcel LEDENT arrive à échéance le 30/11/2026. A l'unanimité, les conseillers décident de renouveler le bail pour une durée de 6 mois. Les travaux initialement prévus (remise en état de la salle de bain et peinture) sont reportés.

4. REFLEXION SUR L'ACHAT D'UNE TONDEUSE :

Monsieur le Maire rappelle que le tracteur tondeuse est généralement remplacé tous les 6 ans.

L'actuel tracteur tondeuse est resté au garage pour réparations plus d'un mois (différentes pannes, fuite d'huile, etc.). Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget 2027 la somme de 25 000 € pour l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse. Le mulching n'est pas apprécié mais le fait de devoir ramasser l'herbe impose une réflexion sur le ramassage et le dépôt de l'herbe. Il est à noter qu'à certains endroits, il est possible de continuer à utiliser la fonction mulching de la tondeuse actuelle.

5. FCTVA :

Il est porté à la connaissance des conseils que dans le projet de budget du gouvernement, il est prévu une année blanche pour le FCTVA. Le FCTVA consiste à compenser de manière forfaitaire la TVA supportée par les communes. Le taux de compensation est de **16,404 %** et le remboursement intervient en N+2.

La proposition du gouvernement serait de diminuer les remboursements de TVA de 5 %. En moyenne, la commune devrait percevoir 20 000 à 30 000 € de FCTVA.

6. POLICE DU MAIRE POUR LES ECOLES :

Depuis le 1er juillet 2026, en cas de litige à l'école, le maire est chargé d'intervenir mais sous les ordres de l'académie qui reste décideur. En cas d'exclusion d'un élève, le maire exécute et doit trouver une école de remplacement.

7. LOCATION DE LA SALLE DES FETES :

En prévision des travaux à la salle des fêtes, il est à noter que les locations seront possibles jusqu'à fin septembre 2027. Au-delà, les locations ne pourront se faire que 2 mois maximum avant la date souhaitée.

8. REUNION « ECOLES D'AVENIR » :

Une réunion est prévue le 13 novembre prochain au sujet de la carte scolaire à HERISSART avec les communes de TOUTENCOURT, HERISSART, PUCHEVILLERS et RAINCHEVAL.

9. RENOUVELLEMENT DES BAUX DE TERRE :

Des baux de terres arrivent à échéance en fin d'année. La commune a sollicité les personnes concernées pour connaître leurs intentions de renouveler ou pas leur bail. Tous ont répondu favorablement à un renouvellement.

10. TOUTENCOURT MEMOIRE & CULTURE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Richard JONVEL, chef du service archéologique Amiens Métropole, qui demande à le rencontrer pour discuter des dispositifs d'hivernage des vestiges archéologiques, du local du dépôt archéologique, de la sécurisation du site et présenter les scenarii envisageables de la campagne à venir nécessitant des accords préalables de la commune.

Monsieur le Maire a proposé une rencontre un mercredi matin en présence de Monsieur Nicolas BAZIN et attend un retour de Monsieur JONVEL qu'en aux dates proposées.

Il est évoqué un risque important de chutes d'arbres suite aux fouilles réalisées. Les racines sont parfois à nues. Il est décidé de rédiger un courrier à Monsieur JONVEL et à Monsieur Loïc-René WILBERT, président de TMC sur la sécurisation du site.

11. CADEAU DE FIN D'ANNEE :

Les conseillers souhaitent offrir à la population en début d'année un stylo qui sera joint au bulletin municipal.

12. MISSION QUALISOCIAL PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION :

Monsieur le Maire informe les conseillers que le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 prévoit la mise en place d'un dispositif obligatoire de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes permettant de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes, menacés ou intimidés et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes.

C'est pourquoi, le CDG 80 propose aux communes d'assurer cette mission pour elles via un prestataire QUALISOCIAL.

Le conseil décide à l'unanimité d'adhérer à ce dispositif gratuit.

13. QUESTIONS DIVERSES :

- Une intervention au château d'eau (problème avec la pompe) est prévue le 20 novembre prochain. La route sera barrée.

- A la suite de la sollicitation des conseillers relative au devenir du captage et du réservoir communal, la communauté de communes a répondu par courrier.

Concernant les forages d'eau potable :

- Soit leur comblement, réalisé selon les règles techniques en vigueur et à la charge de la CCPC, avec restitution du terrain au propriétaire libre de toute construction
- Soit leur conservation et leur reconversion pour un nouvel usage, sous réserve des obligations de déclaration prévues par le Code de l'environnement auprès de la DDTM de la Somme
- Soit leur maintien lorsqu'ils présentent un intérêt dans le cadre d'un dispositif de surveillance piézométrique, en lien avec les organismes compétents (BRGM, Agence de l'Eau, etc.)

Concernant les réservoirs d'eau potable :

- Soit leur conservation et leur réaffectation à un nouvel usage, avec reprise en l'état et transfert de responsabilité au nouveau gestionnaire à l'issue de la mise à disposition
- Soit leur démolition à la charge de la CCPC, avec restitution de terrain au propriétaire libre de toute construction

- Monsieur le Maire propose l'achat de 3 distributeurs de sachets pour hygiène canine. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- Suite aux différentes inondations rue d'Harponville, au croisement avec la rue de Contay, le conseil propose d'installer des bordure type « bateaux » à l'entrée du chemin menant au fossé et aplanir ce chemin pour que l'eau s'évacue naturellement vers le fossé. Etude et devis sont à réaliser.

- Les conseillers sollicitent l'achat de quelques tables « mange-debout ».

- Point sur la bibliothèque : les permanences du samedi matin ne rencontrent aucun public. D'autres solutions sont à trouver. Les activités pendant les vacances scolaires attirent du monde. A voir pour que le ménage soit effectué régulièrement.

- Monsieur le Maire fait lecture des différentes lettres anonymes reçues cet été. Le sujet de ces lettres est sans fondement et il invite les personnes à l'origine de ces écrits à se présenter en mairie pour obtenir les réponses.

- Monsieur le Maire rappelle que les nuisances sonores sont régies par arrêté préfectoral du 20 juin 2005 (un arrêté municipal serait forcément plus restrictif) et que ces horaires sont élargis pour les employés municipaux par ce même arrêté.

Les sujets de l'ordre du jour étant tous épuisés, la séance est levée à 23 heures 30

Le Maire

MAIRIE DE TOUTENCOURT 80 (Somme)

CARPI Jean-Pierre

La secrétaire de séance

Virginie WOCHOL